

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

**COMMUNE DE WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 25 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20250625\_14**

↳ **Constitution de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Contentieux.**

---

**Date de la convocation**

▪ 19 juin 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. LAMIRAND Christophe.

**Absents excusés ayant donné procuration**

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

**Absents excusés sans procuration**

Mme BARDEAUX Sandrine  
Mme SAUVAGE Edith  
Mme HECTOR Ludivine  
M. SERGENT Didier  
Mme REBOUL Sophie  
M. IVART Yves

**Absent non excusé**

M. PORTUESE Aurélien.

**A été nommé secrétaire de séance**

M. JOLIE Pascal

## **SERVICE FINANCIER**

<b>CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX</b>
--

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les communes. Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de constituer des provisions dans le cadre des contentieux.

En conséquence, il est proposé de constituer une provision de 2 000 € (*deux mille euros*) au titre des frais exposés (article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) dans le cadre du contentieux relatif au rejet de la déclaration d'accident de travail et du placement en congé pour invalidité imputable au service (CITIS) d'un agent auprès du Tribunal Administratif de Lille (dossier TA n° 2409955-8) :

<b>CRÉANCE</b>	<b>RISQUE FINANCIER ESTIMÉ</b>
Frais exposés (article L761-1 du Code de Justice Administrative) Rejet de la déclaration d'accident de travail et du placement en congé pour invalidité imputable au service (CITIS) d'un agent (dossier TA n° 2409955-8)	2 000,00 €

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au Budget Primitif 2025 au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 2 000,00 € (*deux mille euros*), dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2409955-8.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,

**Pascal JOLIE.**

**#signature#**